

**A REMETTRE IMPÉRATIVEMENT AUX PROFESSIONNELS  
AVEC LES PRÉCONISATIONS ET LES SCHÉMAS**

**MENTIONS OBLIGATOIRES DEVANT FIGURER SUR LE DEVIS**  
(pour la vérification OBLIGATOIRE du devis par les ergothérapeutes)

**Présentation de l'entreprise :**

- dénomination sociale et forme juridique
- numéro SIRET
- si vous n'êtes pas soumis à la TVA, mentionner l'article de loi qui le stipule

**Une attestation de garantie d'assurance de responsabilité décennale de l'entreprise devra obligatoirement être jointe au devis.**

**Présentation de l'utilisateur :**

- civilité, nom, prénom
- adresse exacte du lieu des travaux

**Présentation du devis :**

- date du devis et durée de validité
- distinguer les différents postes de travaux (si salle de bain : poste douche / lavabo / wc...)
- dans chaque poste, distinguer les lignes "fourniture" et "pose"
- détail de chaque ligne du devis : prix unitaire / quantité / métrage / prix HT / prix TTC
- montant de la main d'œuvre : HT / TVA / TTC
- total des montants : HT / TVA / TTC

**Faire apparaître en clair :**

- marque et référence précises pour chaque équipement (notamment siège de douche, barre de maintien, robinetterie...)
- les caractéristiques techniques :
  - de la douche :
    - dimensions
    - type de receveur : extraplat ou solution carrelée
    - hauteur attendue maximale / sol de la pièce
    - qualité antidérapante : cotation PN  $\geq$  12 ou équivalent
  - de certains équipements sanitaires :
    - porte et paroi de douche : dimensions, parties fixe et ouvrante, sens d'ouverture, dimensions de passage réel ...
    - longueur barre de douche, association à douche de tête

**Validation technique des schémas**

Des préconisations ont été fournies aux personnes, avec des schémas réalisés à l'échelle mais qui demandent une validation technique.

- joindre au devis le schéma validé avec tampon de votre société
- si modification : joindre un nouveau plan ou croquis

Des travaux complémentaires peuvent être demandés par la personne et apparaître sur le même devis. Ils peuvent ne pas être pris en compte dans les demandes de subventions.